

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE LA RENCONTRE AVEC MADAME
VERONIQUE HALLOIN, SECRETAIRE GENERALE DU FNRS

24 août 2016

Le mercredi 24 août 2016, K. Das, B. Frère, A. Motte et G. Vandewalle ont rencontré Madame Véronique Halloin, Secrétaire générale du FNRS, en vue de présenter les résultats de l'enquête menée par le CC_FNRS auprès du personnel FNRS de l'Université de Liège, en février 2016.

1. Doctorat (ASPIRANT – FRIA – FRESH)

A. Motte rend compte du positionnement de Madame Halloin concernant les préoccupations des doctorants, révélées au travers de l'étude.

a. Les rapports et évaluations

Madame Halloin semble favorable à l'homogénéisation entre doctorants FNRS et ULg et propose de consulter les autres universités afin d'uniformiser les rapports dans une perspective de simplification.

Madame Halloin marque également son accord sur la proposition du CC_FNRS relative à l'évaluation à mi-parcours (évaluation par ailleurs dédoublée : réunion de comité de thèse et rapport FRIA).

Par ailleurs, les doctorants postulants FRIA et FRESH recevront également un rapport cette année académique 2016 – 2017.

b. Les auditions

Madame Halloin ne peut rencontrer la demande concernant la mise en place des auditions pour les aspirants FNRS.

Les auditions organisées pour les doctorants FRIA représentent déjà un travail conséquent auquel il n'est pas envisageable d'adjoindre une charge supplémentaire.

(15/jour -> 1150 candidats ; 1 jury par jour donc pas possible de faire des auditions pour les ASP aussi).

Par ailleurs, précision a été apportée par Madame Halloin concernant le taux de réussite des FRIA par rapport aux FNRS. Le nombre de

doctorants qui terminent leur mandat et obtiennent le titre de docteur est équivalent entre l'ULB et l'ULg.

A titre d'information, à Bruxelles, les FRIA réalisent leur thèse en 4 ans ½ voire 5 ans et les ASP en 4 ans.

Madame Halloin s'engage à communiquer ces chiffres via notamment le site du FNRS.

c. Doctorats FRIA/FRESH

i. Paiement mensuel de la bourse

Une des préoccupations mensuelles des doctorants FRIA et FRESH concerne le paiement trimestriel de la bourse. Madame Halloin approuve la proposition du CC_FNRS de mensualiser le paiement.

Concernant la sélection des doctorants FRIA et FRESH, Madame Halloin fait part des difficultés à instituer la remise des résultats en octobre tel que proposé par le CC_FNRS.

ii. Législation (droit au travail, droit au chômage, ...)

La situation contractuelle des doctorants FRIA / FRESH, du mois d'octobre au mois de janvier, constitue une problématique importante pour le CC_FNRS.

Madame Halloin n'a pas apporté de réponse à cette question.

Les membres du CC_FNRS indiquent qu'il faut sans doute s'inscrire au doctorat pour bénéficier d'une couverture assurance et s'acquitter du minerval une fois les résultats obtenus (décembre).

2. Chargés de recherche

a. L'appel

Les membres du CC_FNRS ont interpellé Madame Halloin sur la possibilité de scinder l'appel relatif aux chargés de recherche, en deux postes : « Jeune chargé de recherche » et « Chargé de recherche confirmé ».

Madame Halloin s'oppose à cette proposition avec pour arguments :

Annexe au procès-verbal de la réunion du CC_FNRS
du 6 septembre 2016

- enveloppes budgétaires impossibles à scinder ;
- impossibilité de contraindre les commissions aux normes en application pour les post-doctorats ;
- problème de l'internationalisation de la recherche : le pourcentage de candidats au poste de CR provenant de l'étranger (500 candidats pour 85 postes, dont 60 % de candidats étrangers en 2015. En 2009, on comptait 160 candidatures pour 115 postes, ce qui permettait de rencontrer une plus grande part de candidatures. Ce dernier point constitue une des explications de la problématique des postes de CR. Par ailleurs, en respect de la législation européenne, le FNRS ne peut favoriser les candidats ressortissants nationaux.

Par ailleurs, concernant la problématique de l'obligation du séjour à l'étranger pour les jeunes candidats au poste de CR, Madame Halloin est d'avis que ce critère ne doit pas constituer une condition expresse.

Aussi, Madame Halloin propose d'ajouter au formulaire d'appel, un champ permettant d'expliquer « l'absence de post-doctorat à l'étranger ». L'objectif est de permettre au candidat de motiver cette absence auprès des évaluateurs et mettre en évidence son réseau de contacts à l'étranger.

Lors de la rencontre, les membres présents ont sollicité de Madame Halloin, qu'il soit rappelé aux commissions d'évaluation le caractère non obligatoire du critère portant sur la réalisation du post-doctorat à l'étranger.

b. Demandes de fonds

A l'heure actuelle, seuls les permanents ont la possibilité de procéder à des demandes de fonds. Les membres du CC_FNRS souhaitent que cette faculté soit étendue aux chargés de recherche, afin notamment que ces derniers remplissent certaines conditions lors de leur candidature au poste de chercheur qualifié.

D'après V. Halloin, il ne s'agit pas d'un critère rédhibitoire dans le dossier des candidats au poste de chercheur qualifié.

Madame Halloin, sensible à la problématique de concurrence, s'engage à discuter de ce point en séance du Conseil d'administration.

3. Les permanents

a. La pénurie de postes de CQ

Interpellée par K. Das sur la problématique de pénurie de postes de CQ, Madame Halloin souligne qu'il s'agit d'un problème de gestion propre à l'ULg. Les autres universités d'Etat ont chacune un programme de basculement vers l'académique et ont thésaurisé certains de leurs postes. L'ULg n'a pas mis en place de telles dispositions.

Par ailleurs, les recteurs des autres universités se sont déjà formellement opposés à ce que la limite de post-thèse soit repoussée à 13 ans.

Madame Halloin va ré-interpeller le bureau du FNRS et propose de demander aux Recteurs d'exposer leur politique vis-à-vis des FNRS (y compris la politique de rapatriement) pour mettre en évidence les différences entre les universités d'Etat et dégager potentiellement une solution pour l'ULg. Madame Halloin précise qu'aucune dérogation individuelle ne peut être accordée.

Le CC_FNRS souhaite que chaque université expose clairement sa politique en matière d'académisation et que la situation (nombre de postes définitifs disponibles) soit connue pour toute personne désirant postuler CR/CQ.

A titre d'information, d'après V. Halloin, l'ULB a décidé d'engager 4 CQ/an (= politique de gestion des postes). L'âge moyen de nomination d'un CQ : 34 ans (donc environ 4-5 ans après la thèse).

b. Le post-doctorat à l'étranger (voir point 2.a)

En cas d'absence de post-doc à l'étranger, il serait souhaitable que les formulaires de candidature contiennent une case où le candidat pourrait justifier sa mobilité, son réseau à l'international (tant pour les CR que les CQ).

-> V. Halloin n'y est pas opposée et affirme que la réalisation du post-doctorat à l'étranger n'est pas un critère rédhibitoire.

c. Les handicaps liés à l'absence de titres académiques et aux titres du FNRS

A nouveau, Madame Halloin va demander aux Recteurs d'exposer la situation dans chaque université afin de mettre en évidence les différences.

Madame Halloin marque son accord sur la création d'une grille de titres propres aux FNRS et uniformisée à toutes les universités. Ce point sera proposé aux recteurs comme la suppression de la notion de responsable administratif.

4. Les financements

a. Les CDR et PDR

D'après V. Halloin, il y a 50% de succès au niveau des CDR et 20% au niveau des PDR.

Le CC_FNRS souhaite que ces chiffres soient communiqués (les chiffres des CDR/PDR, nombre de candidatures, nombre de dossiers retenus, etc...)

b. Flexibilité dans l'utilisation des budgets

La flexibilité dans l'utilisation des budgets est une préoccupation importante des chercheurs.

Selon Madame Halloin, un projet est évalué avec son budget. Cependant, comme il lui a été fait remarquer, un projet commence longtemps après le dépôt de demande ; il est difficile de trouver les bons candidats pour les postes au bon moment, etc...

L'ERC permet une certaine flexibilité.
Un bilan va être réalisé par Madame Halloin.

c. Le fond de fonctionnement récurrent et les déplacements

1. Crédits de fonctionnement pour les FNRS permanents :

Madame Halloin rappelle que les recteurs des universités s'y sont opposés.

Madame Halloin est en faveur d'un crédit de fonctionnement minimum pour tous les chercheurs FNRS (ex. : 1000 ou 2000€ /an) et s'engage à relayer cette demande.

Madame Halloin souligne néanmoins que les académiques risquent de ne pas approuver cette demande (avantage exclusivement accordé aux FNRS). Les membres du CC_FNRS font remarquer que les professeurs bénéficient de crédits ordinaires.

2. Remboursement des trajets :

La différence entre le FNRS et les universités dépend de l'université considérée. Il serait nécessaire de connaître la politique en application dans les autres universités afin de mettre en évidence les différences.

d. Le format des appels

Ce point n'a pas été discuté.

5. Les évaluations

a. Les grandes commissions

V. Halloin : En Autriche, il y a une seule commission qui juge tous les dossiers ; en Suisse, 4. Il n'est pas possible de scinder les commissions, sauf pour la SN4 peut-être qui pose souvent problème (très large domaine couvert).

Difficile de modifier les choses mais il y a un monitoring permanent pour vérifier que certains domaines ne soient pas lésés dans certaines commissions. Nous demandons que les chiffres de ces monitorings soient publiés.

b. Les experts

Madame V. Halloin nous informe qu'il est possible de suggérer des experts à partir de la base de données disponible sur le site du FNRS.

En pratique, le FNRS tente que deux des mêmes experts qui réévaluent la demande.

c. Les resoumissions

V. Halloin marque son accord pour ajouter section (1 ou 2 pages) afin que le candidat puisse expliquer ce qu'il a amélioré dans son projet/dossier par rapport à l'appel précédent.

d. Le contenu des évaluations

Partie éthique :

Il était question de supprimer du contenu des dossiers d'évaluation la partie « Ethique ».

Madame V. Halloin marque son accord sur ce point considérant que chaque université exige déjà cette formalité. Il sera cependant nécessaire de coordonner cette suppression entre les différentes universités et d'obtenir l'aval du Conseil d'administration.

6. La communication FNRS – Ulg – Chercheurs

Demandes du CC FNRS

- Redéfinir le rôle des chercheurs FNRS, qui sont, dans certaines facultés ou certains centre de recherches, extrêmement mobilisés pour des cours, services à la communauté, travaux administratifs, interventions auprès de la société civile, éducation permanente, monde associatif, etc.
- Redéfinir les exigences du FNRS pour l'éligibilité à chaque mandat
- Créer un répertoire des chercheurs sur le site du FNRS
- Améliorer la communication des résultats à l'issue des commissions

Madame Halloin marque son accord sur les demandes précitées. Nous demandons à ce que le FNRS communique ces chiffres. Les règlements en ligne doivent être plus clairs. Un répertoire existe mais devrait être re-travailler pour un usage plus simple.

7. Le refinancement du FNRS



Annexe au procès-verbal de la réunion du CC_FNRS
du 6 septembre 2016

Madame Halloin réaffirme son accord sur le besoin de refinancer la recherche fondamentale et assure qu'un travail est effectué auprès des autorités politiques à cette fin.

Une façon appliquée en ce moment est de faire en sorte que le FNRS s'intègre dans des programmes de recherche appliquée de la Région wallonne. Cela permet au FNRS d'augmenter son enveloppe par certains côtés et libérer des fonds pour les autres ailleurs.

Conclusion :

Madame Halloin est majoritairement favorable aux requêtes exposées. Une prochaine entrevue sera à organiser d'ici la fin de l'année civile afin d'assurer un suivi de nos demandes.